

**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



PROCÈS-VERBAL
Séance du 06 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 11 octobre 2021	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	7
	Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. le Syndic, Robert MIDDLETON	7
	Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna PINI, Municipale.	8
	Enfance, écoles, affaires sociales, culture, cultes - Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale.	9
	Police des constructions, routes, port, informatique - M. Yvan RUEFF, Municipal.	10
	Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard HENRIOUX, Municipal.	11
6.	Préavis — Rapports des commissions	12
	Préavis N° 04/21 — Plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 (CoFin)	12
	Préavis N° 05/21 – Demande d'une autorisation d'emprunter à court terme (facilité de trésorerie) d'un montant de CHF 2'000'000.- maximum (CoFin)	15
7.	Projets de la Municipalité – nomination de commissions ad hoc	16
	Nomination d'une commission ad hoc de 5 membres – Petits investissements sport et loisirs	16
	Nomination d'une commission ad hoc de 5 membres – collaboration stratégique régionale	16
8.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	16
9.	Réponses de la Municipalité aux initiatives	16
10.	Associations intercommunales	17
	AJET - ASCOT - APEJ	17
	SITSE	17
	POLICE	17
11.	Divers et propositions individuelles	18

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue et salue l'ensemble des membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que M. Gregory Balmat du Journal de la Côte.

Ouverture de la séance à 19h00.

Il précise que le Pass-Covid est requis pour participer au repas qui suivra la séance.

Les informations concernant les points de l'ordre du jour ont été distribuées dans les délais par courrier ou par mail, selon les vœux des membres du Conseil.

Les membres du Conseil qui désirent travailler directement sur support informatique peuvent se connecter au réseau wifi de la salle communale.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Claude Lagrange, Vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Christine CHAUVET, scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, scrutatrice
- Mme Ulrike RICHARDSON, scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Yvan RUEFF, Municipal
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 10 membres du Conseil sont excusés

- M. Bautz René
- M. Böhler Patrick
- M. Cretegy Yves
- M. Gobet Pascal
- M. Lagrange Claude
- M. Mota Carlos
- Mme Nussbaum Isabelle
- M. Pelichet Jacques
- Mme Sauvain Nathalie
- M. Schwerzmann Blaise

Absences non excusées : 2

- M. Borcard Laurent
- M. Pollak Michel

À la suite de l'appel, 33 conseillères et conseillers sont présents, le quorum pour siéger est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée la majorité simple est fixée à 17 voix contre 16.

Le président déclare la séance ouverte à 19h07.

2. PV de la séance du 11 octobre 2021

Le Président relit le PV, il explique les différentes corrections qui doivent être apportées et demande si d'autres corrections sont demandées, M. Yves-André Fasel, demande que son prénom figure en entier à la page 21.

Vote pour l'approbation du PV :

Refus : aucun
Abstention : 2 abstentions
Approbation : à la majorité

Le PV est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Les points 8 et 9 restés sans objet sont retirés de l'ordre du jour.

Vote pour la modification de l'ordre du jour :

Refus : aucun
Abstention : aucune
Approbation : à l'unanimité

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité du conseil.

4. Communications du bureau du Conseil

Les dates des séances du Conseil pour 2022 ne sont pas encore arrêtées. Le Bureau du Conseil les communiquera durant les fêtes, 4 ou 5 séances sont prévues.

- Votations fédérales du 28 novembre 2021 – Résultats communaux :

- Initiative sur les soins infirmiers : acceptée à raison de 439 voix pour et 429 voix contre
- Initiative sur la justice : refusée à raison de 671 voix contre et 176 voix pour
- La loi Covid : acceptée à raison de 608 voix pour et 256 voix contre

La participation se maintient au-dessus de 65 % pour la Commune de Crans.

Prochaines votations 2022 :

- 13 février 2022: 4 objets fédéraux sont soumis au vote, le bureau complet sera convoqué.

Objet n°1 : *Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humains – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès*

Objet n°2 : *Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)*

Objet n°3 : *Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre*

Objet n°4 : *Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias*

Élections cantonales 2022

- 20 mars : élection du Grand Conseil et premier tour de l'élection du Conseil d'État.

- 10 avril : élection du Conseil d'État, second tour.

Le bureau électoral sera renforcé par des membres du Conseil ainsi que par des auxiliaires recrutés parmi les jeunes citoyens du village.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. le Syndic, Robert MIDDLETON

La Municipalité a plusieurs informations importantes à communiquer.

– COVID à Crans :

M. le Syndic remercie la presse (La Côte) d'avoir relayé les soucis de la Municipalité sur l'apparition d'un foyer d'infection COVID dans les classes de Crans. Selon la direction des écoles, seul le médecin cantonal est habilité à prendre des mesures. Celui-ci confirme qu'un certain nombre d'infections ont été constatées « *depuis une grosse semaine* » et estimait que la situation n'était pas anormale.

Des informations, circulant entre parents et arrivées à la Municipalité, montrent une situation bien plus grave que celle appréhendée par la direction des écoles et le médecin cantonal.

Le Syndic n'exige pas des informations touchant au secret médical, mais insiste sur le fait que la Municipalité a des responsabilités pour la santé générale de la population. Il considère que dans le cas présent, la lenteur de la réaction des autorités a mis en danger les parents, les proches et les citoyens.

Il sollicite la mise en place d'un système d'alerte précoce, qui encourage les parents à contacter la Municipalité en même temps que la direction de l'école, et qui autorise la Municipalité à aviser directement le médecin cantonal. Il ajoute que le Syndic de Bière formule les mêmes critiques dans la presse (24Heures).

– Péréquation et facture sociale :

Des mesures destinées à corriger le niveau de péréquation, hors de proportion appliqué aux classes moyennes de la commune, ont été réclamées à Mme la Conseillère d'État, Christelle Luisier. Ce phénomène, constaté à Crans et dans le district de Nyon, est lié à la présence d'un petit nombre de contribuables à haut revenu dont les impôts augmentent la valeur du point d'impôt par habitant au-delà de toute proportion.

Une note explicative se trouve dans les documents distribués pour la séance.

M. le Syndic attend une réponse du Canton et indique qu'il continuera à agir pour une réforme de ce système totalement aberrant.

Dans cette lutte contre la politique cantonale, Crans a besoin d'alliés. Après plusieurs années d'absence, la Municipalité a sollicité la réintégration à Région de Nyon, ainsi qu'au pot commun des communes de Terre Sainte. Les intérêts des communes de la région sont similaires et présentent les mêmes défis, qu'il s'agisse de la péréquation, de l'aménagement du territoire, voire du COVID. Les pourparlers sont en cours et des préavis seront présentés lors de la première séance du Conseil de 2022.

– Projet de piscine-patinoire (ARSCO) :

Le Tribunal cantonal a donné le feu vert pour la construction de la piscine-patinoire à Coppet prévue depuis 2013. Il semble que les personnes qui mènent ce projet envisagent de commencer les travaux au printemps prochain sans passer par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires de l'ARSCO.

M. le Syndic fait part de son inquiétude sur un projet validé par les Conseils communaux de Terre Sainte il y a déjà presque 9 ans. Après deux législatures, rares sont les membres des Conseils qui sont encore au courant de ce projet. ARSCO devrait présenter, de préférence aux Conseils communaux, une mise à jour des coûts et du business plan, ainsi qu'une analyse de la situation d'aujourd'hui comparée à celle de 2013.

Il partage également son inquiétude par rapport à la situation précaire des finances communales actuelles et au risque que les heures de piscine ne soient plus comptées comme heures de gymnastique obligatoire par le plan d'études cantonal, comme justifiées à l'époque.

Pour rappel, en 2013, le coût par habitant pour les communes était estimé à Fr. 56 (Fr. 44 par les budgets scolaires et Fr. 12 en couverture du déficit d'exploitation publique), coûts correspondant à un demi-point d'impôt (base 2013).

La rentabilité des piscines (N.B. : la fermeture de la piscine de Bassins récemment décidée par le conseil communal) et les problèmes liés à la pandémie font également partie des problèmes.

M. le Syndic propose une rencontre avec la Commission des finances avec la délégation de l'APEJ pour une mise au point.

– Sécurité publique, Police Nyon Région :

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur, sur recommandation de la Police Nyon Région. Cet appareil est installé entre le pilier public et la boîte à lettres au centre communal. La Municipalité et les employés communaux vont suivre un cours de formation. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de la Municipalité.

– Équipement, manifestations :

La tente de manifestations touche à sa fin. La Municipalité explore les options pour des modèles dont le montage est plus simple - actuellement trois jours de montage sont nécessaires pour l'équipe de la voirie. Un préavis sera présenté pour l'acquisition d'une nouvelle tente.

– Parc à chiens :

La Municipalité informe que les réflexions sur cet objet avancent en coordination avec M. Bernard Vogel. À ce stade, le projet n'est pas encore prêt.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna PINI, Municipale.

Mme Johanna PINI, Vice-Syndique.

Mme la Municipale informe sur les deux préavis soumis à l'examen du Conseil, le plafond d'endettement et les facilités de trésorerie.

Elle rappelle l'importance de comprendre que le plafond d'endettement fixe le niveau à partir duquel le canton exerce son droit de regard sur la gestion communale. Ce montant ne correspond pas à ce que la commune va emprunter nécessairement (pour la législature 2016-2021, le plafond était fixé à 19 millions, pour un total des emprunts n'ayant jamais dépassé 5 millions).

La Municipalité partage pleinement le souci d'une gestion prudente, en particulier sur le plan des emprunts. Ainsi, chaque projet sera évalué par le Conseil au moyen des préavis qui seront soumis par la Municipalité, en s'assurant :

- Que le projet répond aux besoins de la population ;
- Que nous avons la capacité financière pour l'entreprendre.

Étant donné que le plafond est fixé pour toute la durée de la législature, la Municipalité a décidé de proposer un plafond d'endettement à 35 millions, dans le but d'éviter toute éventuelle intervention du canton.

Ce plafond permettra d'étudier les différents projets en cours pour le village, ainsi que toute autre opportunité qui pourrait se présenter, comme l'exercice du droit de préemption sur les transactions immobilières réalisées dans le village.

Pour ces raisons, la Municipalité propose un plafond d'endettement élevé. Chaque projet et demande d'emprunter feront bien entendu l'objet d'un préavis et d'un vote au Conseil.

La facilité de trésorerie est un outil de gestion permettant de faire face à un éventuel manque de trésorerie. Des rentrées fiscales sont difficilement prévisibles (tributaires des versements du canton), impliquent la nécessité de cette capacité d'emprunt à court terme.

Le programme de législature 2021-2026 a été communiqué aux membres du Conseil au mois de novembre. La création d'une nouvelle salle communale y figure comme l'une des priorités de la Municipalité. Les premières réflexions autour des besoins et de l'analyse des différents sites possibles sont en cours. Un possible déplacement de la salle communale vers la zone d'utilité publique du Grand Pré (zone sportive) ou son maintien à son emplacement actuel ont été considérés.

La construction de logements à l'emplacement actuel de la salle communale a été envisagée. Cependant, la Municipalité considère que ce site exceptionnel doit rester destiné à un usage public pour tous les habitants de Crans. Ce choix permet également de conserver les espaces disponibles pour la zone sportive et l'école.

Conserver la salle communale sur son emplacement actuel permettra de se focaliser sur un seul bâtiment, sans obliger la construction d'une nouvelle salle et la reconversion du bâtiment existant. Cette option évite un doublement potentiel des coûts.

Pour ces raisons, la Municipalité a décidé du maintien de la salle communale sur son emplacement actuel. La municipalité étudiera la faisabilité d'un bâtiment correspondant aux besoins sur ce site.

La mobilité douce et en particulier la mobilité cyclable figurent également comme grand axe du programme. Des réflexions sur les pistes cyclables et les possibles réalisations ont été entamées. Dans ce but, la Municipalité a pris contact avec l'association Pro-vélo, la PNR et le voyer des routes.

La Municipalité poursuit ses réflexions sur la base de ces premières informations ainsi que sur une analyse de besoins effectuée avec le groupe de travail « mobilité ».

De ce processus, il apparaît déjà que le périmètre de l'école demande un renforcement de la sécurité, en modifiant ses accès. Des réflexions sur les zones 30 km/h sont également en cours.

Mme PINI souhaite de très belles fêtes aux membres du Conseil.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture, cultes - Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale.

Mme la Municipale revient sur une question de M. Thomas Dislich sur le coût par élève au primaire et au secondaire. Elle précise que les montants s'élèvent à Fr. 4'465.- pour le primaire et à Fr. 8'658.- pour le secondaire. Ces chiffres n'incluent pas l'enseignement, mais uniquement les coûts qui sont répercutés pour l'APEJ.

– Activités culturelles :

Un concert de violoncelle est annoncé pour le 12 décembre.

Le programme culturel du village de janvier à juin 2022 sera bientôt distribué par la poste.

– Seniors de Crans :

Le repas des seniors est maintenu le 16 décembre pour 141 personnes.

– Bibliothèque de Crans :

En raison du foyer COVID, la bibliothèque est fermée aux classes de Crans, jusqu'à la rentrée de janvier.

Le conte à la bougie est annulé, ainsi que la chantée des enfants pour le repas des seniors.

Mme GAY adresse ses meilleurs vœux de fin d'année au Conseil.

Police des constructions, routes, port, informatique - M. Yvan RUEFF, Municipal.

– Routes :

Des radars indicateurs « *speedy* » vont être positionnés en différents points du village.

Ces appareils permettent de mesurer du volume de trafic et l'analyse des effets modérateurs de la vitesse des usagers.

– Arrêt de bus TPN aux Landes, direction Nyon :

Mise en service le 12 décembre 2021. Les bandes de couleurs définissant la zone de stationnement provisoire sont normalement peintes dans l'attente d'un arrêt définitif. Deux possibilités sont en discussion, soit un arrêt en baignoire, soit un arrêt sur la route elle-même.

L'option d'un arrêt sur la chaussée est souhaitée par les TPN, il est également meilleur marché. La Municipalité est dans l'attente de la décision du Canton et présentera sa préférence à la direction générale de la mobilité des routes.

– Terrains de sports :

La réfection du terrain de basket est envisagée. Une remise en état ou l'aménagement d'une zone multisports sont en discussion. Cette dernière permettrait la pratique de différentes activités, comme il en existe à Nyon.

L'aménagement d'éléments de Street Workout est également prévu. Cet équipement vise une population différente, comme les jeunes adultes qui pratiquent ce genre de sport.

La jeunesse de Crans ainsi qu'un travailleur social de proximité ont été contactés pour définir les besoins de ces deux zones. Un travail sur la mixité sociale entre les différents publics cibles est également prévu.

Un consultant a été mandaté par la Commune pour un projet qui corresponde au village, celui-ci a déjà réalisé celui d'Etoy (le plus grand de Suisse). Un préavis sur ce projet sera présenté en 2022.

– Informatique, cybersécurité :

Un audit sur la sécurité informatique de l'administration communale est en cours. Les informations sur ce sujet sont retenues.

M. Rueff termine en souhaitant de très belles fêtes aux membres du conseil.

Quelques questions suivent les informations données par M. Rueff.

M. Yves-André Fasel : concernant l'arrêt de bus aux Landes, il y aura un passage piéton ?

M. Yvan Rueff : les travaux de marquage sont en cours et le passage piéton restera pour la suite. Un éclairage et d'autres éléments de sécurité standards sont prévus pour l'arrêt définitif.

M. Alexandre Gaiani : exprime sa surprise d'apprendre que des petits projets sortent. Il se demande dans quelles mesures ces petits équipements s'intègrent bien dans un projet global d'investissement sur la législation ?

M. Yvan Rueff : le projet global concerne principalement la zone des terrains de foot jusqu'au tennis. L'implantation du Street Workout est prévue à côté du Skate Park. Elle ne touche donc pas la zone prévue pour des aménagements futurs.

Concernant le terrain de basket ou bien le terrain multisport, une partie mineure de l'installation serait sacrifiée dans le cadre d'un projet plus grand. Il s'agit du sol synthétique. Le reste des équipements en surface sera facilement transposables vers une zone nouvellement définie dans le projet global. Ces deux aires d'activité ne prérétent pas du tout le développement d'un projet plus grand.

M. Alexandre Gaiani : demande encore des précisions sur les thématiques traitées par la commission ad hoc « petits investissements sports et loisirs ».

M. Rueff : cette commission examinera les investissements liés au Street Workout, au terrain multisports et à l'achat d'une nouvelle tente de manifestations (montage/démontage plus facile). L'ancienne tente pourrait également être réinstallée à côté de la zone multisports.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard HENRIOUX, Municipal.

– Forêts :

Une forte infestation de bostryches a touché l'une de nos zones forestières. Un mélange varié de châtaigniers, chênes et noyers ont été replantés à la place des arbres malades. C'est en tout 286 arbres qui ont été replantés avec l'aide de sociétés qui s'occupent de l'environnement. Les coûts pour la commune se montent à Fr. 209.10, une bonne opération !

– Journée des enfants :

Dix-huit familles étaient présentes pour la plantation d'un chêne. Actuellement, la plantation compte déjà 100 chênes.

M. Henrioux souhaite « santé et bonheur pour 2022 » à l'ensemble de l'assemblée.

6. Préavis — Rapports des commissions

Préavis N° 04/21 — Plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 (CoFin)

M. le Président signale une coquille sur la page de couverture du préavis. Il s'agit de la législature 2021-2026 en lieu et place de 2016-2021.

Il rappelle l'importance du plafond d'endettement qui fixe les objectifs de développement pour la commune sur les 5 prochaines années.

M. Dislich présente le rapport de la Commission des finances et revient sur les points importants.

Une délégation de la Commission des finances a été reçue par la Municipalité le 8 novembre pour obtenir des informations, analyser et commenter le préavis.

La CoFin s'est réunie au complet le 15 novembre afin de délibérer.

- L'ensemble des investissements prévus pour la nouvelle législature justifient le plafond de 35 millions proposé par la Municipalité ;
- tout nouvel investissement devra être financé par un emprunt étant donné la faible marge d'autofinancement. Il n'est pas envisageable de compter sur une amélioration de la situation financière de la commune à court terme ;
- la Commission des finances s'est basée sur les recommandations des ratios d'endettement préconisés par le canton. Elle arrive à la conclusion qu'un endettement à hauteur de 35 millions pouvait en principe être accepté ;
- en considérant un endettement maximum de 35 millions, le ratio à Crans serait de 144 %. Ceci reste dans le cadre approuvé par le canton qui préconise un maximum de 150 % ;
- l'endettement moyen des communes vaudoises a également été considéré. Avec Lausanne, l'endettement moyen représente Fr. 7'969.- par habitant. Sans Lausanne, on arriverait à Fr. 5'770.- par habitant, d'après les chiffres de 2019 ;
- avec une population de 2'400 habitants et un endettement théorique de 35 millions, la dette de Crans se monterait à Fr. 14'583.- par habitant. Soit 183 % de la moyenne cantonale et même 253 % sans Lausanne ;
- bien que la période actuelle de taux bas se prête à la réalisation d'investissements, la Commission des finances, soucieuse du principe de prudence, est d'avis qu'un tel niveau d'endettement serait trop élevé ;
- elle propose de limiter le plafond d'endettement à 25 millions. Cela représenterait une dette de Fr. 10'416.- par habitant, soit 31 % en dessus de l'endettement moyen avec Lausanne et 81 % de l'endettement sans Lausanne ;
- les investissements sont amortis sur une période de 30 ans et chaque demande de crédit sera soumise à l'approbation du Conseil Communal. Le taux d'impôt sera adapté en fonction de l'état des finances communales.

Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil d'amender le préavis 04/21 en modifiant le montant du plafond d'endettement à Fr. 25 millions.

Il faut encore remarquer que la Commission des finances estime que les 25 millions vont au-delà du principe de prudence, mais donnent assez de liberté pour ce que l'on pourra réaliser dans cette législature.

M. le Syndic : souligne que le plafond d'endettement n'est qu'une enveloppe, comme mentionné par Mme Pini. Nous n'avons pas besoin d'ouvrir cette enveloppe. La Municipalité souhaite de la souplesse, surtout si une question immobilière devait nécessiter une décision rapide.

M. Quentin Pommaz : remercie la Commission des finances et fait part de ses remarques :
– il constate que les 35 millions restent encore dans le taux accepté par le Conseil d'État ;
– sachant qu'en début de législature toutes les communes présentent leur plafond d'endettement, le contrôle de l'État est plus ou moins sommaire. Par contre, une augmentation présentée en cours de législature subirait un contrôle très approfondi. Une marge de 35 millions nous laisse une certaine autonomie et des opportunités ;
– abaisser le plafond d'endettement à 25 millions, c'est déjà renoncer en tout cas à 5 millions d'investissements ;
– au vu du plafond actuel de 19 millions et des emprunts de 5 millions, on constate que la Municipalité investit avec beaucoup de prudence.
Il termine sur ces mots : « *faisons confiance et votons les 35 millions* ».

M. Denis Gobet : remarque que le Conseil reste souverain sur les décisions d'emprunter, quelle que soit la hauteur du plafond d'endettement.
En fixant un plafond d'endettement trop bas, « *on va se tirer une balle dans le pied* », car lorsqu'une opportunité se présentera, la commune sera bloquée.
Pour lui, la question ne relève pas de la confiance, mais du bon sens.

M. Marc-Henri Barrail : apporte deux commentaires :
– Premièrement, avec la dette actuelle de 2,5 millions, et un plafond à 25 millions, il reste tout de même 22,5 millions à investir, ce qui est beaucoup, même avec d'éventuelles opportunités. L'emprunt étant irréversible, « *c'est un fusil à un seul coup !* ». Avec 35 millions, « *on veut un fusil encore plus gros ! C'est énorme !* ». Il demande si le Conseil se rend compte des montants dont on parle.
– Deuxièmement, il rappelle que tous les investissements doivent être financés par l'emprunt. Au cours de la législature précédente, le montant de la dette est passé de 7 millions à 2,5 millions, soit un remboursement de 4 millions. Il observe que malgré des pertes comptables, la commune dispose encore de moyens. Avec la hausse d'impôts qui devrait rapporter environ 5 millions et les moyens existants, la commune devrait disposer d'un coussin de 10 millions environ pour la législature, en dehors de la possibilité d'endettement de 25 millions. La commune est encore très large.

M. Jean-Marc Fillistorf : souhaite connaître la position de la CoFin sur le volume d'investissement planifié. Si la commune désire effectivement réaliser les 30 millions prévus, une certaine marge est nécessaire.
Il demande si la Commission souhaite moins d'investissement, cela serait intéressant de le savoir.

M. Thomas Dislich répond : il s'agit d'une analyse comptable. Il n'est pas de la compétence de la CoFin de dire si c'est assez ou pas assez. La Commission a basé son analyse sur des critères financiers, tout en gardant un équilibre entre prudence et opportunité de réalisation.
La CoFin estime que sa proposition donne encore toute la liberté d'investir au cours de la législature.

Mme Catherine Schmutz : apporte les commentaires suivants.
– La CoFin s'est basée sur des éléments financiers ;
– l'endettement actuel se monte à Fr. 1'136.- par habitant, un chiffre peu significatif au vu du faible montant d'investissement des deux dernières législatures ;
– au vu des projets planifiés, il est peu probable que tout soit réalisé sur une seule législature. L'investissement réel sera bien plus bas, dans ce cas, vaut-il la peine d'aller à 35 millions ?
– le plan d'investissement prévoit des projets pour un montant de 30 millions et le plafond se monte à 35 millions. À quoi servent ces 5 millions de marge supplémentaire ?
– les premiers investissements seront consacrés à des études de projet en 2022 et il est peu probable que des investissements soient acceptés avant 2023. Cela impliquerait que la localisation de la future salle communale soit définie ;

– d'un point de vue logistique, il sera très compliqué pour la Municipalité de mener tous ces projets à la fois. La CoFin pense que des priorités doivent être d'abord définies et que c'est à la Municipalité de donner l'impulsion et pas au Conseil ;
– les frais financiers liés à la dette ne sont pas très chers actuellement, mais si tous ces investissements étaient réalisés, la dette par personne se monterait à Fr. 15'000.-, ce qui est énorme. Cela dépasse largement la moyenne cantonale, y compris Lausanne. Il faut rester raisonnable.

M. Jean-Marc Fillistorf : constate que la CoFin veut freiner la Municipalité et confirme ce qu'il ressentait.

Le plafond d'endettement est une enveloppe, mais le Conseil décidera au fur et à mesure s'il veut utiliser cette enveloppe ou s'il doit freiner la Municipalité.

Avec le peu d'investissement de ces dernières législatures, le but n'est pas de freiner la Municipalité sur ces projets.

Il n'y a pas d'autres questions de la part du Conseil, le Président passe au vote.

Selon la procédure, le conseil vote d'abord sur l'amendement, puis sur le préavis.

Vote sur l'amendement de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil d'amender le préavis n° 04/21 en modifiant le montant du plafond d'endettement à 25 millions de francs (point 1 du préavis).

Accepté :	11
Abstention :	2 (après correction, voir ci-après)
<u>Refus :</u>	<u>19</u>
Total :	32

L'amendement de la Commission des finances est refusé par 19 voix contre 11 et 2 abstentions.

Vote sur le préavis N° 04/21, le préavis est maintenu dans sa forme.

Le Président relit les conclusions du préavis 04/21 et passe au vote.

Vote et décision du Conseil :

Accepté :	26
Abstention :	6 (après correction, voir ci-après)
<u>Refus :</u>	<u>0</u>
Total :	32

Le préavis est accepté par 26 voix pour, aucune voix contre et 6 abstentions.

M. le Syndic précise que le document définitif comportera les dates mises à jour.

Préavis N° 05/21 – Demande d’une autorisation d’emprunter à court terme (facilité de trésorerie) d’un montant de CHF 2’000’000.- maximum (CoFin)

Le Président présente le but de ce préavis : le canton se réserve la collecte des impôts et reverse la part communale par des versements trimestriels. Avec ce système, il peut arriver que la commune soit à court de liquidités entre deux versements du canton.

Mme Weil, présente le rapport de la Commission des finances.

La délégation de la CoFin s’est réunie début novembre avec la Municipalité pour discuter du préavis N°05/21. Il s’agit de reconduire la portée d’une autorisation qui a déjà été acceptée en 2019 (préavis 26/19) pour la nouvelle législature.

La Municipalité demande une marge de manœuvre, une bouée de secours, afin de pouvoir disposer d’un emprunt à court terme lorsque la trésorerie est momentanément insuffisante.

Cette situation se présente lorsque les recouvrements d’impôts n’arrivent pas à temps pour certaines échéances de paiement.

Au vu des éléments développés dans le rapport de la CoFin, celle-ci recommande l’acceptation de ce préavis pour la durée de la nouvelle législature.

Mme Catherine Schmutz : est-il vrai que cette facilité n’a jamais été utilisée jusqu’ici ?

Mme Johanna Pini répond : oui, la commune n’a jamais utilisé cette facilité jusqu’ici.

Si nécessaire, les échéances de paiement sont repoussées, dans l’attente des versements du canton.

De manière générale, la commune s’efforce de ne pas recourir à cette facilité d’emprunt.

Le Président relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote et décision du Conseil :

Accepté : à l’unanimité

Abstention : aucune

Refus : aucun

Le préavis est accepté à l’unanimité du Conseil sans abstention.

Mme Sonia Weil : revient sur les résultats des votes du préavis 04/21. Elle constate une différence dans le décompte des voix des deux votes. Pour l’amendement, il y a 30 voix au total, et le préavis amendé en compte 33 alors que le total des voix doit être de 32 (le Président ne vote pas).

M. Le Président constate qu’effectivement les deux décomptes ne sont pas équivalents.

Le Président demande si des membres du Conseil n’ont pas voté.

Il propose de revoter l’amendement si un doute persiste dans la salle, ou de corriger les différences constatées sur le compte des abstentions car les résultats sont clairs.

Le Conseil valide la proposition de corriger le décompte des abstentions.

7. Projets de la Municipalité – nomination de commissions ad hoc

Nomination d'une commission ad hoc de 5 membres – Petits investissements sport et loisirs

Se présentent :

Mme Milène Pochon
M. Maximilien Berni
Mme Ulrike Richardson
M. Alexandre Gaiani
Mme Karine Beirnaert

La commission est élue tacitement, par acclamation.

Nomination d'une commission ad hoc de 5 membres – collaboration stratégique régionale

Se présentent :

M. Quentin Pommaz
M. Yves-André Fasel
M. Cédric Aeschlimann
M. Cyril Herbez
M. Denis Gobet
M. Vincent Chevalley
M. Laurent Duhoux

Le Président demande si tous les candidats confirment leur maintien sur la liste, auquel cas une élection de liste serait nécessaire.

Se retirent :

M. Cédric Aeschlimann
M. Cyril Herbez

Sont élus tacitement, par acclamation :

M. Quentin Pommaz
M. Yves-André Fasel
M. Denis Gobet
M. Vincent Chevalley
M. Laurent Duhoux

8. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Sans objet, retiré de l'ordre du jour.

9. Réponses de la Municipalité aux initiatives

Sans objet, retiré de l'ordre du jour.

10. Associations intercommunales

Rapports des délégués AJET, ASCOT- APEJ, SITSE, POLICE

AJET - ASCOT - APEJ

M. Alexandre Gaillard résume la très longue séance du 23 novembre.

Une grande partie de la séance a été consacrée à l'information des délégués sur les différentes activités de l'AJET, l'ASCOT et de l'APEJ.

Le Conseil intercommunal a traité les différents points de l'ordre du jour :

- élection d'un membre de la Commission de gestion ;
- approbation des différents préavis de début de législature;
- approbations des indemnités et des vacations ;
- approbation du budget 2022, en légère hausse.

M. Gaillard informe encore le Conseil sur la problématique de la taxe de Fr. 100.- demandée aux familles pour la couverture de frais administratifs liés à une carte de services qui génère en plus des frais cachés à chaque utilisation (logiciel de surveillance entre-autre).

Le Conseil intercommunal a finalement rejeté la création d'une commission pour étudier ce point. C'est finalement la proposition du CoDir d'inclure ces frais dans le prix des repas qui a été retenue.

SITSE

M. Cédric Aeschlimann résume la première séance du Conseil intercommunal des SITSE, le jeudi 11 novembre.

- Les six préavis présentés à l'ordre du jour ont été approuvés (préavis techniques de début législature, autorisation d'emprunter, de plaider, etc.). Deux préavis ne concernaient pas Crans (premiers et les seconds buts optionnels).

- Le budget adopté pour les SITSE pour l'année 2021-2022 sera légèrement déficitaire avec un peu plus de Fr. 300'000.- de dettes.

- Il rappelle qu'il n'y a pas de participation financière de la Commune aux SITSE, car les revenus sont autofinancés. Si les SITSE font des pertes, ils augmentent les prix pour leurs clients.

POLICE

M. Quentin Pommaz informe le Conseil sur la séance du 1^{er} décembre.

- Présentation sur l'organisation policière vaudoise (OPV) et sur la Police Région Nyon. La présentation et les détails se trouvent en annexe de ce PV.

- La Commission des finances examine un préavis de Fr. 390'000.- pour l'engagement de six aspirants, celui-ci sera voté le 9 février par le Conseil intercommunal.

M. le Syndic : ajoute que les questions de contrôle de vitesse sont « dans son radar ». Dans ce sens, la Municipalité a décidé de l'application de mesures éducatives plutôt que répressives.

La Municipalité a demandé sur quelles bases repose la décision de poser des radars dans la Commune. Ceci juste pour rassurer le Conseil communal, au vu des remarques apparues durant les différentes séances de la précédente législature.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Sonia Weil : demande pourquoi le service postal a été déplacé à Signy, suite à la fermeture du service à Crans. Elle trouve peu pratique de se rendre à Signy, que ce soit en voiture ou avec les transports publics.

M. le Syndic : répond que la Municipalité n'a pas eu d'écho de la population à ce sujet. Le choix s'est porté sur Signy pour sa facilité d'accès, pour les gens qui se rendent à Genève ou à Lausanne. Le centre offre également des facilités de parking et des heures d'ouverture très intéressantes que n'offrent pas Founex ou Nyon (office postal de la gare).

M. Alexandre Gaillard : se questionne sur la sécurité des installations de baignade au port. Il y constate une forte concentration d'activités multiples dans le périmètre de l'entrée du port et de la digue du côté ouest et craint un accident éventuel. Il soulève le conflit d'usage entre les différentes infrastructures qui répondent chacune à un certain type d'utilisateur. La passerelle servant de plongeon depuis plusieurs générations lui semble également représenter une source potentielle d'accident. Ne faudrait-il pas prévoir un aménagement particulier pour permettre le saut en toute sécurité ? Ne pourrait-on pas aménager la digue du côté est, au fond du port ? Il donne l'exemple de la jetée de la Compagnie à Lausanne, où une plateforme en bois a été aménagée et donne accès au lac. Une telle installation pourrait être complétée par un plongeon. Il s'agirait de définir une zone pour la baignade et le saut en toute sécurité.

M. Le Syndic répond : cette problématique a été identifiée lors de la dernière législature par l'étude de la commission consultative sur les deux espaces sportifs. Au sujet du port, la Municipalité est parfaitement consciente du problème qui a été très bien décrit ici. Les conclusions de cette étude ont été rendues en février 2020. M. le Syndic communiquera le lien vers le rapport aux personnes qui le demandent.

Lien vers le rapport de la Municipalité :

https://www.cransvd.ch/net/Net_Crans.asp?v-vm=&NoOFS=5713&NumStr=22.20.20.27

Une zone de baignade balisée protégeant et séparant l'espace des baigneurs existe déjà, mais le projet veut aller beaucoup plus loin. Ces aménagements sont prévus dans le plan d'investissement (urbanisme) pour résoudre les problèmes de la zone sportive du bas et un aménagement du port.

M. Jean-Christophe Pradervand : observe que les nouveaux candélabres équipés de lampes LED éclairent insuffisamment les passages piétons. En décembre, ce constat est surtout frappant autour de l'école. De plus, l'un des candélabres de la rue du Grand Pré ne fonctionne pas.

Mme Mélanie Gras : rejoint la remarque de M. Pradervand. Elle relève que l'éclairage est particulièrement faible au niveau du passage piéton face à l'abri PC.

M. Yvan Rueff répond : les pannes et dysfonctionnements de l'éclairage doivent être signalés immédiatement à la Municipalité.

Actuellement, la tendance est à l'économie d'électricité. Certaines personnes réclament une coupure de l'éclairage nocturne entre certaines heures. Cela a été discuté avec la police, mais la sécurité exige un certain niveau d'éclairage et la commune cherche un niveau optimal. Par contre, pour les passages piétons, des normes doivent être respectées.

M. Jean-Christophe Pradervand : peut-on augmenter la puissance de l'éclairage LED ?

M. Yvan Rueff répond : s'il n'y a pas de besoins, on ne va pas le faire. La transformation de l'éclairage public est en cours. Le but étant de passer d'un éclairage au forfait à des compteurs individuels afin d'optimiser la consommation de ces appareils. Les prochains travaux auront lieu à la rue des Artisans.

M. Gilles Pilloud : confirme qu'en tant que piéton, on ne se sent pas en sécurité. On a l'impression que la nuit, les automobilistes ne nous voient pas, surtout en automne.

M. Yvan Rueff répond : la Municipalité essaye d'équiper les enfants de l'école avec des gilets réfléchissants de toutes les couleurs. Des gens marchent au bord de la route, habillés en noir. Il faut se rendre visible, également par temps de pluie. Il incite les conducteurs à rester vigilants, car il va falloir vivre avec ce mélange de « pas trop d'électricité ».

M. Lars Kermode : observe de plus en plus souvent l'usage de bornes lumineuses bleues qui éclairent transversalement les passages piétons, comme à Versoix. Est-ce une solution à étudier ?

Mme Mélanie Gras : la modulation de l'éclairage aux alentours de l'école, au moment de la dépose des bus (7 h 30 – 8 h 30) est-elle une solution possible ? On ciblerait ainsi un nombre précis de passages piétons.

M. Yvan Rueff répond : je ne connais pas cette technique, mais cela ne veut pas dire que cela n'est pas possible. Soit les réverbères, soit les éclairages sont contrôlés ensemble par une centrale. Là, le système est un peu différent. La Municipalité va se renseigner afin de différencier les éclairages et mettre plus de puissance ou de la réduire lorsque cela est nécessaire. Il n'y a actuellement pas de timer dans les armoires des éclairages publics.

M. Denis Gobet : constate que la commune est mal éclairée. Il se place du côté des conducteurs et ne souhaite pas écraser quelqu'un. Avec la pose de lampes LED qui consomment 10 fois moins, la facture d'électricité de la commune a dû être réduite par 7 au moins. Si c'est une question d'argent, le Conseil pourra en discuter lors du budget. Il est d'accord de payer un franc d'impôt de plus pour avoir un éclairage normal.

Il y a la question des passages piétons, *« mais cela fait un peu miséreux quand on arrive à Crans. Ne pourrait-on pas faire comme une commune riche ? [...] C'est plus sécurisant avec une rue principale qui a de la lumière »*.

M. Olivier Kohler : fait partie des gens qui trouvent qu'à Crans des endroits sont trop éclairés, comme le chemin des Vignes. *« La nuit, si je ne descends pas les stores, je fais des économies, car cela m'éclaire toute la chambre »*. Il propose d'étudier un éclairage dirigé qui pourrait améliorer les choses.

M. Alexandre Gaiani : apparemment, l'éclairage public est une question très sensible à Crans. Il rappelle qu'à l'époque une commission pour l'éclairage avait été nommée et n'a jamais siégé.

M. Jean-Marc Fillistorf : désire savoir pourquoi la commission n'a jamais siégé.

M. le Président : confirme et répond de mémoire que cette commission était prévue pour la réfection de l'éclairage dans certains quartiers.

M. Bernard Henrioux répond : l'éclairage a été changé dans le cadre de préavis plus importants, par exemple lors de la réfection de la route Suisse.

L'éclairage de la rue du Grand Pré et de la rue de la Versoix a été diminué jusqu'au port, car il y avait trop d'éclairage à Crans et cela coûtait trop cher. La Municipalité n'avait pas besoin de la commission pour diminuer l'éclairage.

La Municipalité a reçu des remarques lors de la pose de l'éclairage de Noël : *« La Commune est riche pour éclairer comme ça »*.

M. Jean-Marc Fillistorf : remercie M. Henrioux pour ces précisions, mais ne comprend toujours pas pourquoi on avait créé une commission.

M. le Président répond : cette commission ad hoc avait été nommée pour examiner plusieurs projets de rénovation de l'éclairage. Ces travaux ayant été intégrés dans d'autres préavis portant sur des projets plus importants, la commission ad hoc n'a pas eu d'objets à traiter.

M. Gilles Pilloud : au sujet de l'école, il observe que depuis l'épisode COVID, la zone d'attente pour les parents est située sur le parking à côté du marché des Corbeaux.

Cette disposition n'est pas la meilleure, car les parents attendent la sortie de l'école et se mélangent avec les voitures qui se garent ou repartent du marché des Corbeaux.

Il trouverait plus judicieux de définir un autre lieu pour cette zone d'attente, car l'accident est vite arrivé.

Une solution ne pourrait-elle pas être trouvée entre l'administration et l'école sur le chemin d'accès qui est peu utilisé ?

Mme Marie-Noëlle Gay répond : cette problématique demande une réponse globale étudiée en commission.

La PNR propose de fermer l'entrée par l'escalier qui monte du parking au préau. L'accès des enfants se fera par l'entrée principale qui se trouve à l'arrière du préau, sous le couvert.

Un second avis a été demandé auprès du TCS. Cette association procède à 10 audits par année, un par Canton. La demande de la commune est sur la liste afin d'obtenir une analyse focalisée sur l'école afin de corroborer la proposition de la PNR.

La PNR va également examiner le problème de la dépose-minute, en dirigeant tous les parents par l'arrière.

Une réflexion sur les bus qui déposent les enfants doit également être conduite pour aller de l'avant. Des accès de secours doivent également être garantis et demandent des discussions avec l'ECA.

La Municipalité envisage la pose de mobilier urbain sur ce chemin afin de bloquer le passage des voitures et des motos entre l'école et l'administration communale. Ce mobilier urbain permettra également aux parents de s'asseoir et de discuter.

Avant de présenter un préavis, le choix de la meilleure solution sera étudié par la commission.

La PNR propose également une simulation avec une configuration provisoire.

M. Gilles Pilloud : pense que le problème pourrait être traité en deux phases. Par des mesures immédiates, puis une réflexion à plus long terme. Il ne faut pas attendre encore 6 mois pour prendre une décision notamment par rapport au TCS. Une solution simple et efficace peut être mise en place rapidement pour éviter cette collusion.

Mme Marie-Noëlle Gay répond : la Municipalité a déjà cette solution et va aller de l'avant. Elle va continuer ses réflexions dès la rentrée pour en trouver d'autres au plus vite.

M. Gilles Pilloud : revient sur l'éclairage et félicite toute l'équipe de la commune pour les illuminations de Noël et trouve qu'on pourrait même en faire un peu plus.

Au sujet de la salle communale, il exprime son étonnement d'apprendre que la Municipalité a déjà validé son choix pour l'emplacement de la future salle.

Il s'étonne que l'on n'étudie pas les différentes possibilités de valorisation de cette parcelle. Il défend le choix de la garder publique, mais pense qu'il y a beaucoup de possibilités autres. À ce stade, il faut laisser toutes les solutions ouvertes pour étudier les différents cas.

M. le Syndic répond : dans son rapport sur l'aménagement des infrastructures sportives, la Municipalité est revenue avec des propositions sur cette question. Pour la salle communale, ce rapport traite de la question du choix, en réponse à l'initiative de Mme Richardson (voir ci-dessus, lien proposé à M. Alexandre Gaillard).

La Municipalité a pris une décision et reviendra avec le résultat de l'étude de faisabilité. À ce stade, rien n'est décidé du point de vue de l'investissement, mais le Conseil accompagnera la procédure.

M. Gilles Pilloud : constate l'annonce de différents projets destinés à valoriser la zone des sports. Avec 2'400 habitants et la zone du Grand Pré en phase de finalisation, on se rend compte que les besoins sont plus importants.

Il s'étonne que les petits projets apparaissent les uns derrière les autres, le skatepark en était un. Il est nécessaire de définir une vision globale des aménagements dans 20 ou 30 ans comme cela avait été demandé et de prendre un petit peu de recul.

Il est favorable à la réalisation d'installations pour la jeunesse. Cependant, il souhaite une vision précise des aménagements à réaliser.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions.

Il remercie la Municipalité, les Conseillers ainsi que les Commissions et souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23 h.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Sainte

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Crèche : La Poussinière

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

Terre Sainte :

<https://terresainte.ch/>